

# Réouverture de l'horeca: les bourgmestres frondeurs persistent, le fédéral reste inflexible sur la date

[S plus.lesoir.be/366629/article/2021-04-15/reouverture-de-lhoreca-les-bourgmestres-frondeurs-persistent-le-federal-reste](https://plus.lesoir.be/366629/article/2021-04-15/reouverture-de-lhoreca-les-bourgmestres-frondeurs-persistent-le-federal-reste)

15 avril 2021

Accueil Belgique Société

Tant à Namur qu'à Liège, les bourgmestres maintiennent qu'il sera « impossible » d'évacuer les établissements qui rouvriront avant le 8 mai. Alexander De Croo refuse de revenir sur cette date et tente de calmer les esprits. Et le parquet avertit : il ordonnera aux policiers de verbaliser.



Par Xavier Counasse et Bernard Demonty

Le 15/04/2021 à 19:07

Le ton est monté d'un cran entre le gouvernement fédéral et certains bourgmestres. Après l'annonce ce mercredi d'une ouverture des terrasses décalée au 8 mai (alors que certains restaurateurs et cafetiers s'accrochent à la promesse du 1er), quelques bourgmestres ont marqué leur incompréhension envers cette décision. A Liège, Namur et Middelkerke, les autorités locales ont clairement laissé entendre que si la désobéissance s'installait en

terrasse le jour de la fête du travail, elles laisseraient faire. Sans demander à la police d'intervenir. Et en interne, d'autres bourgmestres auraient fait passer le même message, au sein du PS notamment. Sans le dire publiquement.

Cette fronde locale n'a pas été chaudement accueillie du côté du fédéral. Le Premier Alexander De Croo en appelle sobrement à « garder son sang-froid ». La ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden (CD&V) invite « tous ceux qui ont des responsabilités à continuer à maintenir l'ordre et à soutenir les règles ». Et c'est le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke (Vooruit) qui s'est montré le plus rude, sur le plateau de VTM. « Si aujourd'hui on ne fait pas respecter les règles, demain c'est le Far West ! Vous voulez vraiment vous retrouver au Far West ? ». Allant même jusqu'à qualifier le message porté par les bourgmestres dissidents de « particulièrement lâche ».

Le bourgmestre de Bruges, Dirk De Fauw (CD&V), est sur la même ligne que le fédéral. « C'est un comportement irresponsable de la part d'un bourgmestre ou d'un gouverneur de laisser entendre au responsable d'un restaurant ou d'un café qu'il n'interviendra pas en cas d'ouverture anticipée. Car la police peut tout à fait décider de verbaliser sans l'avis du bourgmestre. A un moment, toutes les autorités du pays doivent suivre la ligne décidée par le Comité de concertation. » Le maïeur brugeois estime qu'il ne devrait pas y avoir plus d'un ou deux restos rebelles, dans sa commune. Qui doivent s'attendre à voir débarquer la maréchaussée s'ils violent les règles. « La police a reçu la consigne de faire respecter les mesures corona, sans exception pour les terrasses. Si on tolère le non-respect d'une règle, on ouvre la porte au non-respect de toutes les autres. C'est dangereux. »

## **Des craintes de rébellion**

---

A Liège, on s'attend en revanche à une désobéissance plus massive. Mais le bourgmestre lui-même serait-il devenu rebelle ? « Non. Cela fait 14 mois que j'applique les règles, avec toute la difficulté que cela représente dans le cadre d'une grande métropole », entame Willy Demeyer (PS). Il se refuse à tout commentaire d'ordre sanitaire. « Je ne regarde la décision des terrasses que du point de vue du maintien de l'ordre public, qui est la compétence exclusive d'un bourgmestre. Et je ne fais pas d'appel à la désobéissance civile. Je suis juste inquiet des conséquences de ce que je vois arriver, en termes de maintien de l'ordre ». Le socialiste estime toujours qu'il serait contre-productif d'empêcher les terrasses de rouvrir, s'il y en a des dizaines. Par crainte d'émeutes.

Il est rejoint par le bourgmestre de Namur, Maxime Prévot (CDH). « Tous les bourgmestres vont se retrouver entre le marteau et l'enclume. D'une part ils sont censés faire respecter la loi, donc veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ouverture sauvage de terrasses. Mais d'autre part, ils n'auront matériellement pas la possibilité, quand bien même ils le voudraient, de faire respecter cette loi. Car à l'échelle du territoire d'une ville, qui peut croire que la police parviendrait à être sur la balle de toutes les ouvertures sauvages ? L'évacuation physique des terrasses est illusoire sans risquer de faire pire que mieux. Cette décision est donc, une fois encore, en total décalage par rapport à la réalité de terrain ! »

## **Lire aussi Horeca: des professionnels déterminés à désobéir... et des bourgmestres peu enclins à réprimer**

---

Prévot ne comprend plus non plus la cohérence des décisions du Codeco. « Comment expliquer que l'on peut pique-niquer à plusieurs au grand air dans un parc ou en terrasse chez soi, mais que l'on ne puisse pas s'asseoir à une table de restaurant ou de café, avec un nombre cadré de personnes par table et le respect des distances ? Pour éviter des tensions inutiles et des initiatives clandestines, il aurait mieux fallu caler l'ouverture sur le 1er mai. »

Le bourgmestre de Mons (PS), Nicolas Martin, est sur la même ligne. « Je serais plutôt pour une forme de tolérance. On voit des gares remplies, les gens sont de plus en plus nombreux dans les parcs et jardins. Mais il n'est toujours pas possible d'occuper une terrasse, même sans service au bar. Ce n'est plus très cohérent. » Toutefois, le maire montois ne veut pas encourager la fronde. « Ce que j'essaie de faire, c'est de me concerter avec les 600 restos et cafés de l'horeca de ma zone pour obtenir le respect de la date du 8 mai. En tentant d'offrir une flexibilité maximale sur l'occupation des espaces. Respecter cette date permettra à tout le monde d'éviter une sanction judiciaire du parquet. Et les discussions se passent de manière constructive. »

## **La décision sur les terrasses ne sera pas retirée**

---

La question se pose à présent de savoir comment appréhender cette délicate semaine du 1er au 8 mai. Du côté de la police, le malaise est palpable. « Une grande lassitude règne dans le milieu policier, assure Eddy Qaino, permanent CGSP pour la police. On leur demande de faire le 1er mai les arbitrages que le monde politique ne veut pas faire. Ils entendent d'un côté la ministre de l'Intérieur qui appelle au respect des règles et leur bourgmestre qui estime qu'il ne faut pas verbaliser. Mettez-vous à leur place, surtout au moment d'expliquer cela aux citoyens qui enfreignent les règles sanitaires. »

Le responsable syndical estime d'autre part que leurs interventions, dont ils ne comprennent plus vraiment le sens, donnent de plus en plus lieu à des réactions agressives ou violentes. « Ne serait-il pas opportun d'autoriser les réouvertures dès le 1er mai. Cela ne changerait pas grand-chose et permettrait de régler le problème ? », s'interroge, comme Maxime Prévot, le responsable policier.

## **« On ne va pas demander aux bourgmestres d'envoyer la cavalerie »**

---

Ce n'est toutefois pas du tout le cap qu'on entend prendre au fédéral. Dans l'entourage du Premier ministre, une remise en cause du difficile compromis ayant abouti à cette décision n'est pas à l'ordre du jour. « De quoi parle-t-on ? De sept jours. Nous savons que l'horeca est un des secteurs qui a le plus souffert et qui aspire à retourner vers le client. Mais le choix de la date du 8 mai plutôt que du 1er a un fondement scientifique : après cette semaine-là, il y aura 500.000 personnes de plus protégées par un vaccin depuis quinze jours au moins (période d'incubation). Et un million de vaccinés en plus. C'est énorme. » Et Alexander De Croo lui-même d'ajouter : « Nous avons tous montré que nous

pouvions respecter les règles pour lutter contre le virus. Montrons qu'on peut le faire encore une semaine de plus. » Au fédéral, on estime que cette décision n'est donc pas politique. « Ce qui serait politique, c'est de revenir dessus. »

Dans le même temps, les autorités multiplient les initiatives de concertation pour éviter que la première semaine de mai ne soit compliquée. Le Comité de concertation du 23 avril aura pour objectif de montrer la ferme volonté de mettre en place des protocoles de réouverture dans la culture, histoire de démontrer que l'organisation d'événements tests n'est pas une vague promesse. Et le Premier ministre a également eu un contact avec le président du PS, Paul Magnette, le parti du bourgmestre de Liège et avec Willy Demeyer lui-même.

Mais ce sera un peu la carotte et le bâton. En soirée, le Collège des procureurs généraux, évoquait explicitement l'intention de certains bourgmestres de ne pas verbaliser, a rappelé qu'il appartenait au parquet, et non aux bourgmestres de rechercher les infractions aux mesures sanitaires.

On sent toutefois que, pour asseoir le refus de revenir sur le report de la réouverture des terrasses, l'accent sera essentiellement mis sur la pédagogie et la prévention. Et si des infractions adviennent quand même, comme le résume une source politique de très haut niveau, on gèrera en douceur. « Nous n'allons pas demander aux bourgmestres d'envoyer la cavalerie. »

## **Réouverture de l'horeca: un bourgmestre ne peut pas empêcher la police de verbaliser**

---

Mis en ligne le 15/04/2021 à 18:09

Par Xavier Counasse

A Liège, pour éviter toute émeute, Willy Demeyer compte demander à son chef de corps de ne pas intervenir. Alors que le procureur du Roi réclame... le contraire. A la police de se dépatouiller.



Photo News

En laissant entendre qu'ils ne s'opposeraient pas à la réouverture des terrasses le 1er mai, le bourgmestre de Liège Willy Demeyer (PS) et le gouverneur de la Province Hervé Jamar (MR) ont fait sursauter certains de leurs camarades. Dont le bourgmestre de Mons, Nicolas Martin (PS). « La déclaration du gouverneur de Liège est maladroite : elle a donné l'impression que l'autorité administrative était la seule à décider de l'application de l'arrêté ministériel (qui fixe les mesures corona, NDLR) et des sanctions. Et qu'il suffit de s'en remettre à la position du bourgmestre pour savoir si la police peut intervenir ou pas. Or ce n'est pas le cas. Le parquet peut tout à fait décider de mobiliser la police locale pour distribuer des sanctions judiciaires sur lesquelles un bourgmestre n'a strictement rien à dire. En ce sens, je trouve que Liège a embrouillé tout le monde en donnant l'impression que les bourgmestres sont seuls aux commandes. »

Un citoyen peut en effet se voir imposer deux types de sanctions : administratives ou judiciaires. Dans le premier cas, c'est la commune qui est maître ; dans la seconde, le parquet. Et dans les deux cas, ce sont les mêmes policiers qui verbalisent. Pour les mesures corona, après quelques mois chaotiques en début de crise, il a été décidé que la base juridique n'était pas suffisante pour laisser aux communes le pouvoir de sanctionner. Les PV dressés aujourd'hui pour non-respect des mesures sont donc des sanctions judiciaires, traitées par le parquet. Pas par les communes.

## **Des discours contradictoires**

---

Ce qu'a rappelé le procureur du Roi de Liège Philippe Duluiu aux dirigeants locaux, dans les colonnes de *La Libre*. « Dire que l'on ne s'opposera pas ou que la police ne verbalisera pas, ce n'est pas de la compétence d'un bourgmestre ou même d'un gouverneur, mais bien de l'autorité judiciaire ». Il ajoute que « le Collège des procureurs généraux a donné des directives très précises aux différents parquets du pays et a fait des infractions covid une

priorité. Il n'est donc pas question pour un parquet, qui est le seul compétent, de décider de ne pas verbaliser ». Bref, quelqu'un qui ouvre sa terrasse avant le 8 mai s'exposera toujours à une amende de 750 euros en cas de premier constat d'infraction (le tarif pour les commerçants), à Liège comme ailleurs. Et le Collège des procureurs nous assure que la consigne est de « continuer à appliquer les directives avec fermeté ». Le procureur général Johan Delmulle, président du Collège, rappelle qu'il « est essentiel que la lutte contre la pandémie et les respect des mesures par l'ensemble de la population demeurent une priorité dans l'intérêt de chacun. Ceux qui les enfreignent d'une manière manifeste et volontaire s'exposeront à une réaction judiciaire adaptée ».

### **Lire aussi Mesures covid: les bourgmestres tirent la sonnette d'alarme**

---

Mais au-delà de l'amende, la police peut-elle faire cesser une infraction sans l'appui de son bourgmestre ? Dans le cas qui nous occupe, peut-elle faire évacuer une terrasse ? S'il constate qu'un événement comme une terrasse clandestine cause un trouble à l'ordre public, un bourgmestre peut demander l'intervention de la police. Mais le parquet peut également réquisitionner la police pour fermer cette terrasse. Le chef de corps de la police reçoit donc deux vagues de consignes : de la part du parquet et de la part du bourgmestre. C'est là que ça se complique.

A Liège, pour éviter toute émeute, Willy Demeyer compte demander à son chef de corps de ne pas intervenir. Alors que le procureur du Roi réclame... le contraire. A la police de se dépatouiller avec ces deux discours contradictoires. « Il n'y a aucune ingérence dans le pouvoir judiciaire de ma part. Mais en fermant des terrasses, on va créer un trouble plus grand à l'ordre public. Si la police crée des émeutes par les gestes qu'elle pose, le procureur en aura la responsabilité », tranche Willy Demeyer.

Xavier Counasse